

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN56

présenté par
M. Lachaud**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	80 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de permettre au service du commissariat aux armées de financer la réhabilitation de ses restaurants et en particulier de les mettre en conformité avec les normes d'hygiène.

C'est pourquoi il est proposé d'abonder les crédits de l'action 5 du programme 178 "Préparation et emploi des forces" et de prélever les 80 millions d'euros correspondants sur les crédits de l'action 9 du programme 146 "Équipement des forces".

Le prélèvement sur le programme 146 n'a pour objet que d'assurer le respect des règles de recevabilité financière. L'auteur de l'amendement espère que le Gouvernement retiendra la mesure et lèvera le gage.